

Discours prononcé par S. M. la Reine Pomare à la séance royale d'ouverture de l'Assemblée législative indigène, le 1^{er} mars 1848.

MESSIEURS LES LÉGISLATEURS,

D'accord avec le Commissaire du Roi des Français, Protecteur de ces terres, j'ai convoqué la Chambre législative, conformément à la loi.

Je suis aise de vous voir réunis, et je saisis cette occasion pour vous dire que la plus profonde estime et la plus sincère amitié existent entre moi et le représentant de S. M. le Roi des Français.

J'ai conclu une convention qui, je l'espère, sera approuvée par le gouvernement de S. M. Louis-Philippe : elle est de nature à resserrer nos liens. C'est l'*acte du Protectorat* !.

Comme gage de mes bonnes intentions envers la France, j'ai donné à mon dernier fils le nom de JOINVILLE, que porte le Prince-Amiral de France, 3^e fils du Roi des Français.

Je compte sur votre zèle et votre expérience pour faire de bonnes lois. Dans tous les cas, laissez-vous éclairer et guider par les conseils du Commissaire du Roi, dans lequel j'ai confiance et qui, avec le caractère que je lui connais, ne vous trompera jamais.

Messieurs, voilà ma parole.

Pour traduction conforme à l'original :

Signé : DARLING, *interprète*.

Pour copie conforme à la traduction déposée aux archives du Gouvernement :

Le Secrétaire archiviste,

A. DE ST-AUBIN.

Discours prononcé par le Gouverneur des Établissements français de l'Océanie, Commissaire du Roi près la Reine des Iles de la Société, à la séance royale d'ouverture de l'Assemblée législative indigène, le 1^{er} mars 1848.

MESSIEURS LES LÉGISLATEURS,

J'éprouve une vive satisfaction à vous voir réunis dans cette enceinte pour la première fois, depuis que j'ai été appelé par la confiance de S. M. le Roi des Français à représenter son gouvernement près de S. M. la Reine Pomare, et c'est avec un bonheur vivement apprécié par moi, après les événements passés, de voir la Reine des Iles de la Société, s'appuyant sur la protection du Roi Louis-Philippe 1^{er}, venir en personne ouvrir la session législative de 1848.

Sa Majesté vous engage à vous laisser éclairer et guider par la France, cette grande nation qui, de siècle en siècle, marche à la tête